communication

De: communication
Envoyé: vendredi 1 mai 2020 11:59
Objet: Ville de Herserange - Info Mail Spécial COVID-19: Plan de déconfinement

Information de la Préfecture de Meurthe et Moselle
Veuillez trouver ci-joint le tableau de synthèse du plan de déconfinement concernant la vie sociale, les déplacements, les transports, les commerces, les établissements scolaires, les crèches, et le sport à partir du 11 mai 2020

	Avant le 11 mai	11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
		Départements à circulation épidémique élevée	Départements à circulation épidémique faible	
Vie sociale et activités				
Rassemblements de plus de 10 personnes	Interdits	Interdits		A définir fin mai
Grands événements de plus de 5000 personnes	Interdits	Interdits jusqu'au 31 août		
Colonies de vacance, camps, etc.	Fermés	Fermés		A définir fin mai
Forêts	Fermées	Ouvertes		
Parcs et jardins	Fermés	Fermés	Ouverts	Ouverture en fonction de la circ de l'épidémie dans le départer
Plages et lacs	Fermés	Fermés		A définir fin mai
Salles de sport, des fêtes et polyvalentes	Fermées	Fermées		
Cinémas et théâtres	Fermés	Fermés		
Médiathèques et bibliothèques	Fermées	Ouvertes		
Petits musées	Fermés	Ouverts		
Grands musées	Fermés	Fermés		A définir fin mai
Lieux de cultes	Ouverts sans cérémonie	Ouverts sans cérémonie		
Mariages et cérémonies	Reportés sauf urgence	Reportés sauf urgence		
Cimetières	Fermés	Ouverts		
Cérémonies funéraires	Moins de 20 personnes	Moins de 20 personnes		A définir fin mai
Déplacements				
Dans l'espace public	Interdits, sauf 8 dérogations	Autorisés		
En transports en commun	Interdits, sauf 8 dérogations	Respect des gestes barrières et des mesures de distanciation *Masque obligatoire*		
Longue distance (>100 km)	Interdits, sauf 8 dérogations	Limités aux motifs impérieux familiaux et professionnels Attestation		A définir fin mai
Transports				
Transports en commun urbain	Offre réduite Uniquement pour déplacements autorisés	Offre maximale En heure de pointe, réservés aux déplacements domicile-travail, scolaires et visites médicales *Masque obligatoire*		
Transports inter-régionaux	Offre réduite Uniquement pour déplacements autorisés	Offre réduite Réservés aux motifs impérieux professionnels et familiaux *Masque obligatoire*		A définir fin mai
Avions				
Taxi / VTC	Uniquement pour déplacements autorisés	Limitation du nombre de passagers *Masque obligatoire en l'absence de protection chauffeur/passager*		
Commerces				
Commerces (hors marchés en plein air, bars, restaurants, etc) et centres commerciaux < 40 000 m²	Uniquement commerces de première nécessité	Respect de règles sanitaires et organisationnelles. Possibilité de fermeture en cas de non respect *Masque recommandé personnels et clients lorsque les mesures de distanciation physique ne peuvent être garanties. Possibilité pour un commerçant d'imposer le port du masque*		
Marchés en plein air	Interdiction avec possibilité d'ouverture par le préfet si respect des règles sanitaires	Respect de règles sanitaires et organisationnelles Possibilité de fermeture par le préfet		
Centres commerciaux > 40 000 m²	Fermés	Fermeture possible par le préfet en cas de zone de chalandise importante		A définir fin mai
Coiffeurs, instituts de beauté, etc.	Fermés	Ouverts, sous réserve du respect des guides sanitaires		
Bars, cafés, restaurants	Fermés	Fermés		A définir fin mai
Ecoles et crèches				
Maternelles	Fermées	Ouverture Limite de 15 élèves par classe Volontariat *Masques mis à disposition dans les écoles élémentaires*		
Elementaires	Fermées			
Collèges	Fermés	Fermés	Ouverts en commençant par 6ème et 5ème Limite de 15 élèves par classe Volontariat *Masques obligatoires*	Ouverture en fonction de la circ de l'épidémie dans le départer
Lycées	Fermés	Fermés		Décision fin mai sur l'ouverture juin, en commençant par les ly professionnels
Crèches	Accueil des enfants de personnels prioritaires, organisation par groupe de 10 enfants maximum	Réouverture de toutes les crèches, organisation par groupe de 10 enfants maximum *Masques obligatoires pour les personnels*		
Sports				
Sports individuels à l'extérieur	Interdits, sauf activité physique à moins de 1km, pendant moins d'1h	Autorisés sous réserve de respecter les règles de distanciation sociale		
Sports individuels à l'intérieur (gymnases, piscines, etc.)	Interdits	Interdits		A définir fin mai
Sports collectifs et de contact	Interdits	Interdits (liste établie par le ministère)		

Service Communication

Mairie de HERSERANGE

Place Victor Zaffagni

54 440 HERSERANGE

03.82.26.06.23

communication@mairie-herserange.fr

www.mairie-herserange.fr